

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 27 avril 2006 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Herman Bolduc, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley
René Francoeur, représentant de St-Philibert
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire-de-Dorset
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Nicole Lambert, représentante de Sainte-Aurélie
Serge Paquet, représentant de Ville Saint-Georges
Robert Joly, représentant de Saint-Martin
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Bruno Reny, représentant de Saint-Prosper
Daniel Fortin, représentant de Notre-Dame-des-Pins
Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René
Gaston Bureau, représentant du Village du Lac Poulin
Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gabriel Giguère, président et représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie et Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3382-06

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant :

- L'item 10a) Garde de galerie;**
- L'item 10b) Terrassement;**
- L'item 10c) Information sur le prix des métaux;**
- L'item 10d) Information tournée Recyc-Québec.**

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3383-06

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 MARS 2006

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 30 mars 2006 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 27 avril 2006;
- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois de mars 2006;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de mars 2006;
- Le rapport sur les services de la collecte des encombrants ménagers et de la déchetterie au 31 mars 2006;
- État des revenus et dépenses au 31 mars 2006.

RÉSOLUTION NO: 3384-06

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-600198 à #C-600254 inclusivement, de même que les chèques #C-260088 à #C-260122 inclusivement, pour un déboursé total de 205 193.69\$.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3385-06

DISPOSITION D'ACTIFS

CONSIDÉRANT que la Régie a certains actifs qu'elle ne se sert plus dont entre autre un ordinateur portable « Compaq Presario 700 », un climatiseur de marque « Kenmore » 10 000 btu et des fourches à palette utilisées avec le tracteur et qu'il y a lieu d'en disposer;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Herman Bolduc
APPUYÉ par Madame Nicole Lambert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à disposer au plus offrant des actifs énumérés dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3386-06

PROBLÉMATIQUE DE GOÉLANDS

CONSIDÉRANT que chaque lieu d'enfouissement doit faire face au problème de cohabitation avec des goélands;

CONSIDÉRANT que le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie sollicite l'appui de d'autres lieux d'enfouissement afin de faire pression auprès des autorités supérieures (Gouvernement Fédéral et Provincial) dans le but de trouver des moyens efficaces pour éloigner les goélands des lieux d'enfouissement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Reny
APPUYÉ par Monsieur Daniel Fortin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil appuie le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie dans ses demandes.

ADOPTÉ

INFORMATIONS

Monsieur Bruno Reny, administrateur fait un compte rendu verbal de l'avancement du dossier « Inauguration du siège social et de la déchetterie » de même que des festivités entourant le 25e anniversaire de la Régie. Cette activité sera tenue le 10 juin 2006.

RÉSOLUTION NO: 3387-06

PUBLICITÉ COLLECTE PRINTANIÈRE

CONSIDÉRANT que la Régie effectue à chaque printemps une collecte de résidus domestiques dangereux et autres matières;

CONSIDÉRANT qu'à la suggestion des administrateurs, la Régie a fait refaire par Conception Para-Grappe Inc. sa publicité à cet effet;

CONSIDÉRANT que la Régie a invité six (6) imprimeurs à déposer une offre dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que les prix reçus sont les suivants :

- Imprimerie Moderne → 1 400.00\$ plus les taxes
- Imprimerie Concept → 1 776.00\$ plus les taxes
- Imprimerie Novalux → 1 792.00\$ plus les taxes
- Imprimerie Doyon → 1 822.00\$ plus les taxes
- Imprimerie Du Pont → n'a pas déposé
- Imprimerie St-Georges → n'a pas déposé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte les soumissions reçues et entérine la décision prise par Madame Christine Caron et Messieurs Gabriel Giguère, Bruno Reny et Roger Turcotte à l'effet d'octroyer à l'Imprimerie Moderne, au coût de 1 400.00\$ plus les taxes, l'impression de ladite publicité.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

- Copie d'une lettre datée du 04 avril 2006 et adressée à Madame Ruth Drouin, ministère de l'Environnement du Québec, concernant la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement technique est remise à chacun des membres de ce conseil.

RÉSOLUTION NO: 3388-06

FERMETURE GALERIE

- CONSIDÉRANT** que la galerie avant du siège social est surélevée d'environ 40 pouces par rapport au niveau du sol;
- CONSIDÉRANT** que la Régie désire fermer cette galerie afin d'éviter des accidents;
- CONSIDÉRANT** que des prix ont été demandés à trois (3) entreprises spécialisées et que les prix reçus sont les suivants :
- Vitrierie Mobile Inc. → 3 186.15\$ plus les taxes
 - Vitrierie Pro-Verre Inc. → 2 391.00\$ plus les taxes
 - Vitrierie St-Côme Inc. → n'a pas déposé
- CONSIDÉRANT** que ces prix sont approximatifs et qu'ils peuvent fluctuer selon les travaux à effectuer sur le chantier;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur René Francoeur
APPUYÉ par Monsieur Daniel Fortin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Vitrierie Pro-Verre Inc. le mandat de fermer la galerie avant.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3389-06

TERRASSEMENT

- CONSIDÉRANT** que la Régie a prévue à son budget 2006, une somme de 10 000.00\$ pour faire le terrassement autour de son siège social et de la déchetterie;
- CONSIDÉRANT** que des prix ont été demandés à cinq (5) entrepreneurs spécialisés;
- CONSIDÉRANT** que les prix reçus sont les suivants :
- Luc Quirion Paysagiste Inc. → 11 265.00\$ plus les taxes
 - Stéphane Cliche → ne veut pas déposer
 - Jean-Pierre Fortier → n'a pas le temps nécessaire
 - Lucien Lagrange → ne s'est pas présenté à son rendez-vous
 - Marquis et Renaud Gilbert Enr. → 15 369.70\$ plus les taxes
- CONSIDÉRANT** que ces prix sont approximatifs dépendant des conditions de chantier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Luc Quirion paysagiste Inc. le mandat de faire le terrassement tel que cité dans le préambule de la présente résolution et selon la soumission déposée;

QUE cette dépense soit financée par le budget d'opération 2006 de la Régie pour un montant de 10 000.00\$ et l'excédent par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉ

DISCUSSIONS

Des discussions ont lieu concernant deux (2) sujets :

- Le prix payé par les recycleurs de métaux;
- Tournée provinciale de Recyc-Québec.

RÉSOLUTION NO: 3390-06

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Robert Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette assemblée soit levée à 20h56.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

GABRIEL GIGUÈRE

ROGER TURCOTTE